

Dans quel but ?

TIRER LE SIGNAL D'ALARME : SENSIBILISER LA DIRECTION SUR LES FAITS PRÉOCCUPANTS

QUESTIONNER LA DIRECTION ET/OU LES ACTIONNAIRES

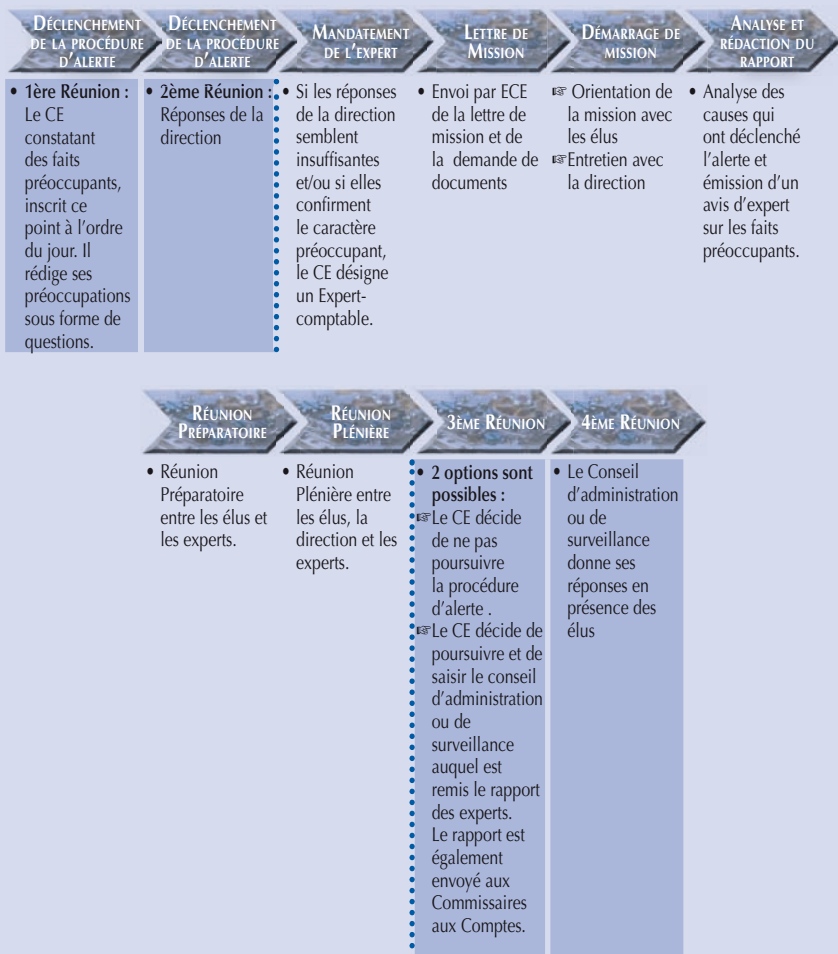
Dès qu'il a connaissance de faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise, le CE peut demander à l'employeur de lui fournir des explications.

Si les élus jugent les explications de l'employeur insuffisantes ou si leurs inquiétudes sont confirmées, le CE peut mandater un expert pour établir un rapport sur la situation de l'entreprise.

Avec quel interlocuteur ?

Cette mission sera suivie par une équipe de deux experts minimum, spécialisés en gestion/finances et en ressources humaines.

Comment allons-nous travailler ?



Pour quelles Valeurs Ajoutées ?

- Assistance des élus dans la formulation et la mise en œuvre du droit d'alerte
- Analyse sous différents angles économiques et financiers des faits préoccupants
- Mesure des incidences prévisibles des faits identifiés
- Assistance et préparation des élus à la réunion du Conseil d'Administration

Budget

La loi prévoit le financement de cette mission par l'entreprise, selon l'article L 2325-40 du code du travail.

En pratique

Qui peut nous désigner ?

L'expert-comptable peut être mandaté par le Comité d'Entreprise, le Comité d'Établissement et le Comité Central d'Entreprise.

Le président du CE n'intervient pas dans le choix de l'expert.

Comment désigner l'expert-comptable ?

Projet pour l'ordre du Jour (1^{ère} Réunion)

Conformément aux articles L2323-78 et L2325-35 du Code du Travail, information sur le déclenchement d'une procédure d'alerte.

Joindre également la liste des questions sur les faits préoccupants

Projet pour l'ordre du Jour (2^{ème} Réunion)

↳ Réponses de la direction :

Si réponses insuffisantes, recours à l'expert-comptable

Projet d'extrait du Procès-verbal Conformément aux articles L2323-78 et L2325-35 du Code du Travail, désignation par le comité d'entreprise du cabinet Expertise Conseils & Etudes pour l'assister dans le cadre du droit d'alerte.